

Information des clients – décembre 2016

# Assurance de personnes

## Clients entreprises



# Sommaire

---

## **Perspectiva poursuit son développement** 4

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Fondation collective Perspectiva proposera deux produits à nos clients entreprises. Apprenez-en davantage sur son développement et informez-vous sur Perspectiva Relax et Perspectiva Choice.

---

## **Élections des conseils de fondation en 2016** 5

Découvrez les résultats des élections et les nouveaux membres des conseils de fondation en 2016.

---

## **Baloise RISKplus – Couverture de risque individuelle pour les fondations propres** 6

Pour de nombreuses entreprises, les fondations autonomes restent la solution LPP idéale. Grâce à Baloise RISKplus, vous pouvez couvrir vos risques tout en allégeant votre bilan. Nous nous ferons un plaisir de vous présenter les avantages et de vous informer plus en détail.

---

## **Interview client** 7

Nous attachons beaucoup d'importance à la satisfaction de nos clients. Lisez l'interview fort instructive de Ruth Dill de la caisse de pension BonAssistus sur son expérience client avec Baloise RISKplus et sur sa collaboration avec la Bâloise dans le domaine de la vie collective.

---

## **Baloise Care** 8

À la Bâloise Assurances, le slogan «la santé de nos clients nous tient à cœur» n'est pas une parole en l'air. Apprenez-en plus sur Baloise Care et notre offre de prestations.

---

## **Business Life Direct (BLD)** 10

Découvrez nos outils de gestion en ligne primés. En quelques clics seulement, nous vous offrons la possibilité d'accéder aux données de vos contrats et assurances à tout moment et en tout lieu.

---

## **Avenir du 2<sup>e</sup> pilier – partie IX** 11

Dans la partie IX de notre série «Avenir du 2<sup>e</sup> pilier», nous vous informons sur les étapes de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

---

## **Perspectives pour 2017** 13

Valeurs limites et paramètres

## Assurance de personnes Clients entreprises



La Bâloise a connu un exercice 2016 aussi intéressant que riche en défis. Malgré la situation difficile des intérêts sur le marché, les turbulences sur les marchés financiers internationaux et l'environnement politique exigeant, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance grâce à la solidité de notre bilan. Cet environnement stimulant nous incite à nous pencher

suffisamment tôt sur les thèmes importants et à prendre les mesures appropriées.

Découvrez dans la présente Information des clients comment nous améliorons constamment nos produits et services afin de pouvoir continuer à vous proposer les meilleures solutions.

L'évolution plutôt que l'immobilisme, tel est le credo de la Fondation collective Perspectiva. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élargir la palette d'offres de la Fondation collective Perspectiva. Avec Perspectiva Relax, nous proposons aux petites entreprises une stratégie de placement dynamique alors que les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'offre sera étendue aux moyennes et grandes entreprises avec Perspectiva Choice. Cette solution de prévoyance permet au client de choisir lui-même sa stratégie de placement selon sa propension aux risques. De plus amples informations sont disponibles à la page 4.

Les solutions de réassurance pour les institutions de prévoyance autonomes prennent toujours plus d'importance et la demande de nos clients augmente. Baloise RISKplus vous permet d'assurer l'ensemble des prestations de risque – des risques individuels à la réassurance congruente. Vous trouverez d'autres détails sur le produit ainsi qu'une interview très instructive d'un client à la page 6 et 7.

À la Bâloise Assurances, le slogan «la santé de nos clients nous tient à cœur» n'est pas une parole en l'air. La santé des collaborateurs est le bien le plus précieux de toute entreprise qui vise le succès. Seuls des collaborateurs satisfaits et en bonne santé peuvent accomplir leur travail au mieux de leurs capacités.

C'est pourquoi nous avons développé Baloise Care, un programme spécial pour la gestion de la santé dans l'entreprise. Nous vous soutenons en vous proposant des solutions individuelles afin d'améliorer la performance et de réduire les absences pour cause de maladie. Mettez vous aussi la santé au cœur de votre entreprise et apprenez-en davantage aux pages 8 et 9.

Depuis plusieurs années déjà, nous accordons une attention particulière à l'orientation client et à la simplification de nos processus. Grâce à nos outils de gestion en ligne primés «Business Life Direct» et «myBaloise», nous offrons à nos clients la possibilité d'accéder à tout moment et en tout lieu à leurs données d'assurance. Déjà inscrit? Vous trouverez de plus amples informations à la page 10.

Le débat politique sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 se poursuit; les résultats sont très attendus. Pour connaître l'état des négociations, reportez-vous aux pages 11 et 12.

À la Bâloise Assurances, nous nous adaptons non seulement aux conditions du marché mais également aux conditions cadres légales. Et ce, de manière réfléchie et avec la clairvoyance nécessaire. Un aperçu intéressant des principaux chiffres clés est disponible dans notre dernière partie aux pages 13 à 15.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de la bonne collaboration et de la confiance que vous nous témoignez. Nous vous souhaitons, à vous et à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Bonne lecture!

Clemens Markstein

Membre du comité de direction

Responsable Management des produits Clients entreprises

# Des chemins prometteurs pour votre prévoyance professionnelle

## Perspectiva poursuit son développement

En lançant la Fondation collective Perspectiva, la Baloise a étendu en 2015 sa gamme de produits dans la prévoyance professionnelle. Après presque deux ans d'activité opérationnelle, nous pouvons dresser un bilan positif. Grâce à sa solution commune flexible pour les petites et moyennes entreprises, Perspectiva a réussi à convaincre plus de 450 entreprises. Encouragés par ce grand succès, nous avons décidé de continuer à développer Perspectiva.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Perspectiva sera rebaptisée Perspectiva Relax et complétée par une nouvelle solution attrayante destinée aux moyennes et grandes entreprises: **Perspectiva Choice**.



Cette nouvelle solution est destinée aux entreprises de plus de 20 collaborateurs qui souhaitent définir elles-mêmes leurs placements, gérer leur propre taux de couverture et fixer elles-mêmes leur rémunération.

Les petites caisses de pension qui réfléchissent à abandonner leur indépendance en raison de la densité réglementaire croissante trouvent elles aussi en Perspectiva Choice une solution attrayante. Elles peuvent déléguer la responsabilité des activités administratives et des exigences légales tout en gardant les rênes en matière de placement et de rémunération de leurs avoirs de vieillesse. Nos clients peuvent ainsi couvrir de manière optimale leurs besoins grâce à quatre groupes de placement présentant différents profils de risque. Ceux-ci sont gérés par la Baloise Asset Management SA et affichent une performance solide et de longue date.

Ils profitent également de l'expérience de 150 ans de la Baloise Assurances et de son excellente offre de services, telle que Business Life Direct. Notre système de gestion en ligne convivial est disponible 24h/24 et 7j/7. Sur le portail myBaloise, les collaborateurs peuvent consulter à tout moment leur propre certificat de prévoyance et simuler des rachats ou des versements EPL.

La structure d'âge très jeune constitue un autre atout majeur de la Fondation collective Perspectiva. Après deux années d'existence, elle n'a toujours aucun bénéficiaire d'une rente de vieillesse et l'âge moyen des personnes assurées est d'environ 39 ans. Les paramètres techniques, à savoir un taux de conversion de 5,8% et un taux d'intérêt technique de 2%, garantissent une minimisation d'éventuels subventionnements croisés entre les actifs et les bénéficiaires d'une rente de vieillesse.

Avons-nous éveillé votre intérêt? Nous nous tenons à votre disposition pour un entretien.



Christine Holstein  
Gérante  
Fondation collective Perspectiva



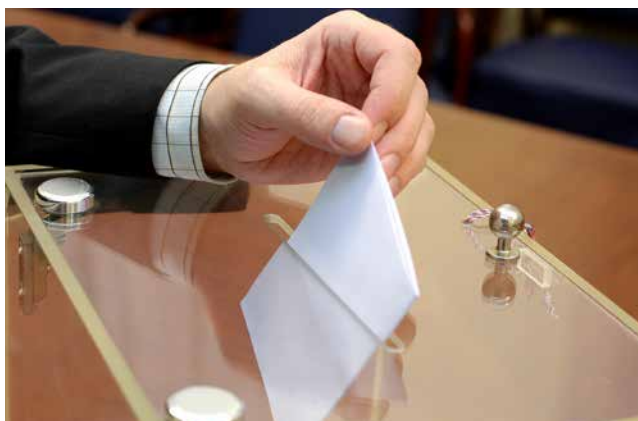
Bojana Vukasin  
Gérante adjointe  
Fondation collective Perspectiva

## Élections des conseils de fondation en 2016

Au cours de l'année 2016, les élections des conseils de fondation des trois fondations collectives ci-après ont eu lieu à la Bâloise:

- Fondation collective Trigona pour la prévoyance professionnelle
- Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire
- Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire

Les élections des conseils de fondation, composés paritairement de représentants des salariés et des employeurs de caisses de prévoyance affiliées, ont été menées par un bureau électoral mis en place par les conseils de fondation, conformément aux règlements électoraux en vigueur.



### Fondation collective Trigona pour la prévoyance professionnelle

Pour le mandat allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2020, le conseil de fondation de la Fondation collective Trigona pour la prévoyance professionnelle est composé des représentants suivants:

#### Représentants des employeurs

Monsieur Michael Klaproth  
Madame Claudia Mattig (nouvelle)

#### Représentants des salariés

Monsieur Josef Imhof  
Monsieur Walter Hofer

### Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire

Pour le mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, le conseil de fondation de la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire est composé des représentants suivants:

#### Représentants des employeurs

Monsieur Martin Bärtschi  
Monsieur Peter Hänggi  
Monsieur Daniel Müller  
Madame Claudia Rechsteiner-Bürki

#### Représentants des salariés

Monsieur Laurenz Bucher (nouveau)  
Monsieur Kristian Comploj  
Madame Gila Fröhlich (nouvelle)  
Monsieur Ernst Röthlisberger

### Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire

Pour le mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, le conseil de fondation de la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire est composé des représentants suivants:

#### Représentants des employeurs

Monsieur Dario Gabella (nouveau)  
Monsieur Patrick Strebel (nouveau)

#### Représentants des salariés

Monsieur Roger Keller (nouveau)  
Monsieur Ernst Röthlisberger (nouveau)

#### Représentant de la fondatrice

Monsieur Georg Schanz (nouveau)  
Monsieur Patric Olivier Zbinden

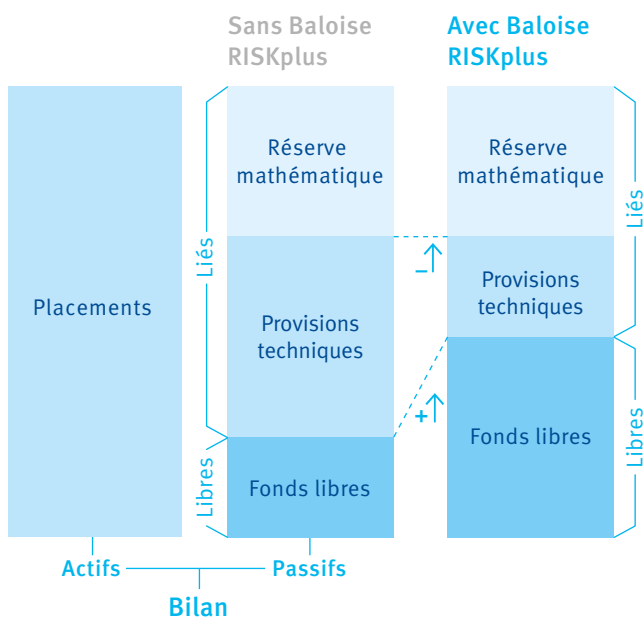
Nous remercions les membres actuels et sortants pour leur engagement et souhaitons aux nouveaux élus un mandat intéressant et couronné de succès.



# Baloise RISKplus – Couverture de risque individuelle pour les fondations propres

Pour de nombreuses entreprises ou associations, les fondations autonomes restent la solution LPP idéale. Grâce à notre produit de réassurance Baloise RISKplus, ces fondations peuvent réduire l'immobilisation de capital et ainsi alléger leur bilan. Elles profitent d'une planification plus sûre, augmentent leur propension au risque et ont la possibilité de réaliser de meilleurs rendements sur le marché des capitaux.

## Allègement du bilan de votre fondation



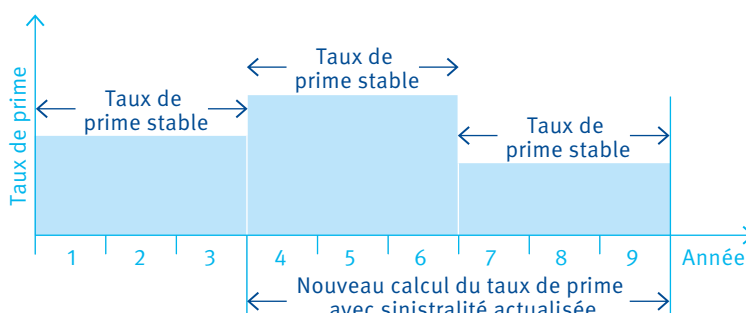
## Vous pouvez choisir quels risques vous souhaitez assurer

Baloise RISKplus est destiné aux fondations et aux fondations collectives comptant plus de 50 personnes assurées. Son principe modulaire vous permet de choisir les risques que vous souhaitez assurer auprès de la Baloise: d'un risque individuel à une réassurance congruente de toutes les prestations de risque réglementaires.

## Vous profitez d'un décompte simple grâce au taux de prime forfaitaire

L'offre comprend une tarification économique, adaptée au risque et spécifique au contrat ainsi qu'une procédure de décompte simple pour les primes au moyen du taux de prime

forfaitaire. Le taux de prime forfaitaire est garanti pour la durée du contrat. Vous pouvez donc budgétiser clairement et à moyen terme les dépenses d'assurance de votre fondation. Le taux est recalculé uniquement en cas d'adaptations réglementaires (modification du contrat), de modifications des dispositions légales et d'une évolution importante des effectifs.



L'évolution des sinistres propre au contrat est prise en compte dans le calcul du taux de prime. Par conséquent, vous avez la possibilité d'agir sur le montant de votre prime de risque en prenant des mesures adéquates. La Baloise propose à cette fin une gestion professionnelle de la santé dans l'entreprise, y compris le case management.

## Vous avez peu de travail administratif et profitez de primes attrayantes

Les formalités administratives sont fortement simplifiées. La déclaration annuelle comprend uniquement l'effectif des assurés et les salaires correspondants. Vous réduisez donc vos charges au minimum et bénéficiez en même temps d'une prime de frais très faible. Selon la taille et les besoins de votre fondation, différents modèles d'excédents intéressants sont mis à votre disposition; les clients internationaux disposent même de modèles de pools.



Niklaus Weissen  
Management des produits  
Vie collective

## Interview client



Bonjour Madame Dill. Merci d'avoir accepté de répondre à nos questions et de nous parler de vos expériences avec la Bâloise dans le domaine de la prévoyance professionnelle.



**Pourriez-vous vous présenter en quelques mots?**

Je m'appelle Ruth Dill et je suis depuis 2009 gérante de la caisse de pension BonAssistus.

**Pouvez-vous nous donner quelques chiffres clés sur BonAssistus?**

Bien sûr. La fondation c'est, en chiffres, 234 affiliations, plus de 1500 personnes assurées et une fortune d'un peu plus de 200 millions de CHF. Les entreprises affiliées sont majoritairement des petites et moyennes entreprises.

**Pourquoi avez-vous choisi la Bâloise Vie SA?**

Comme nous n'avions encore jamais eu de solution de réassurance des risques, c'était tout à fait nouveau pour nous. Après avoir examiné différentes offres, nous avons été rapidement convaincus par la Bâloise grâce à son offre de prestations. La Bâloise propose bien sûr également des primes très avantageuses.

**Quelle importance attachez-vous à la couverture des risques et que signifie-t-elle pour BonAssistus?**

Elle est extrêmement importante. Aussi bien pour les assurés que pour nous, la caisse de pension. Grâce à Baloise RISKplus, nous ne devons plus constituer de provisions et pouvons ainsi alléger considérablement notre bilan. En transférant le risque à la Bâloise, p. ex. en cas d'invalidité, les prestations nous sont toujours remboursées. De plus, comme la Bâloise se charge entièrement de l'examen de l'invalidité, nous avons beaucoup moins de travail administratif.

**Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez choisi Baloise RISKplus?**

Outre les avantages déjà mentionnés, il s'agit d'une solution faite sur mesure pour nous et qui nous convient donc parfaitement.

**Êtes-vous satisfaite de la prime?**

(Rires) Les assurances pourraient toujours être moins chères, mais nous sommes satisfaits de la prime.

**Quelles expériences avez-vous faites jusqu'ici avec la Bâloise en matière d'administration, de traitement de sinistres, de case management et de conseil?**

Nous sommes vraiment très satisfaits sur le plan administratif. Étant donné que nous n'avions pas encore d'expérience dans ce domaine auparavant, nous étions plutôt sceptiques au début. Mais nos craintes initiales se sont dissipées.

Nous n'avons heureusement pas encore beaucoup de cas de prestation. Lorsque nous avons fait face à un cas d'invalidité, le cas de prestation a été rapidement traité et la rente d'invalidité est depuis versée sans problème par la Bâloise.

Je trouve que le case management fonctionne très bien. Nous n'avons malheureusement pas de contact direct avec les assurés et nous sommes souvent uniquement informés lorsque les cas d'invalidité sont déjà aigus. J'ai pu transmettre avec succès un cas d'invalidité concret au case management de la Bâloise. Après 10 mois seulement, la personne assurée a réussi à se réinsérer dans la vie professionnelle et dispose depuis de sa pleine capacité de travail.

À la Bâloise, j'apprécie beaucoup le conseil. J'ai rencontré personnellement tous les interlocuteurs des services importants pour nous, tels que le service des prestations et les conseillers. J'apprécie également d'avoir un entretien avec mon conseiller au moins une fois par an.

**Merci beaucoup pour cette interview très intéressante.**

# Baloise Care: une introduction simple à la gestion de la santé dans l'entreprise

Être performant sans s'épuiser est une compétence pour chacun de nous et elle peut être encouragée! Grâce à une gestion de la santé dans l'entreprise (GSE), l'entreprise crée des conditions cadres promouvant la santé et donne aux collaborateurs la possibilité de se pencher sur leur santé. Les psychologues du travail ont démontré dans de nombreuses études que les personnes qui perçoivent leur travail et leur poste de travail de façon positive et qui s'y sentent bien sont plus motivées et performantes, se sentent plus stables physiquement et psychologiquement et sont ainsi le capital sain de toute entreprise, quelle que soit sa taille. Le succès d'une GSE dépend en premier lieu du soutien que la direction de l'entreprise apporte à sa mise en place ainsi qu'à un processus d'amélioration continue. C'est pourquoi les dirigeants d'entreprise sont nos premiers interlocuteurs pour Baloise Care.

La GSE a reçu entre-temps un accueil favorable dans de nombreuses grandes entreprises en Suisse. 61 grandes entreprises et PME ont reçu le label Friendly Work Space et mettent en pratique de façon durable leur GSE, cette tendance étant à la hausse. Certifiée depuis 2010, la Bâloise fait partie des premières entreprises labellisées. Pour les PME suisses, la GSE reste toutefois un terrain inconnu. Bien qu'elles s'y intéressent de plus en plus, nombre d'entre elles ne savent pas comment l'aborder. Quelle en est la valeur ajoutée? Avons-nous besoin d'une GSE, et sous quelle forme? C'est justement là qu'intervient Baloise Care, le nouveau programme GSE de la Bâloise qui propose des solutions individuelles. Nos mesures simples et très efficaces conviennent également aux petites et moyennes entreprises et pèsent aussi peu que possible sur le quotidien professionnel. Elles devraient se traduire par un succès rapidement perceptible et amorcer un processus d'amélioration continue pouvant être mis en œuvre simplement et enrichissant la collaboration.

Comment pouvez-vous introduire le plus simplement possible une GSE?

## Conseil aux dirigeants d'entreprise par téléphone ou Skype pour les PME

Qu'ils soient à la tête de micro-, petites, moyennes ou grandes entreprises, les dirigeants intéressés peuvent se faire conseiller personnellement par un spécialiste GSE. Et ce, par téléphone ou Skype afin d'éviter des frais de déplacement inutiles. Pour les entreprises plus grandes ayant une équipe de direction, un atelier d'une demi-journée est adapté pour élaborer ensemble un concept. Quel thème prioritaire concernant la santé de nos collaborateurs convient-il d'aborder – trop d'absences de courte durée, épuisements professionnels en hausse, manque d'engagement? Vous bénéficiez d'une solution adaptée à votre entreprise.

## Évaluation de la santé VFC (variabilité de la fréquence cardiaque) – encourager la responsabilité individuelle de manière ludique

Par le passé, la GSE consistait en premier lieu à réduire les absences. Aujourd'hui il s'agit plutôt de reconnaître suffisamment tôt le stress psychique et de renforcer sa capacité de résistance. Afin de prévenir l'épuisement professionnel et le burnout, la responsabilité individuelle est de mise. Elle peut être encouragée durablement grâce à l'évaluation de la santé VFC. Vous recevez les résultats sur votre performance physique et mentale, votre capacité de régénération, votre gestion du stress et risque de burnout ainsi que des recommandations correspondantes. Permettant de reconnaître à temps les contraintes et leur conséquence sur le travail et les loisirs, ce bilan est une motivation pour changer. Il suffit d'appuyer sur un bouton pour obtenir un rapport d'analyse; celui-ci peut faire l'objet au besoin d'une discussion avec le médecin ou le spécialiste VFC. Recommandée scientifiquement pour la médecine du travail, la méthode VFC fournit des résultats fiables. La confidentialité des résultats est garantie et l'entreprise n'y a pas accès. Pourtant elle en profite quand même! En effet, lorsqu'une entreprise offre gratuitement à ses collaborateurs des évaluations initiales et continues, le thème de la santé est abordé sous une forme ludique et efficace dans le quotidien au travail. On en parle, on veut essayer et on attend avec impatience ses résultats. Tout un chacun peut suivre les recommandations et contrôler son suc-



cès grâce aux évaluations suivantes. Les grandes entreprises peuvent obtenir des évaluations annuelles anonymes et prévoir ainsi plus efficacement des mesures de prévention. Des chiffres clés précieux pour la direction!

Nous avons naturellement testé nous-mêmes la VFC. Voici quelques commentaires:

#### Comment avez-vous vécu la mesure VFC?

- **Femme 40+**: C'est très enthousiasmant. J'ai notamment été surprise de voir mon âge biologique. Sur le plan technique, il n'y a eu aucun problème.
- **Homme 40+**: Normalement – une journée et une nuit comme les autres – simplement en ayant l'appareil de mesure sur la poitrine.
- **Homme 50+**: La mesure s'est très bien passée.

#### Dans quelle mesure avez-vous pu en profiter personnellement?

- **Femme 40+**: La VFC a confirmé ce que j'imaginai mais elle a aussi soulevé certains points que j'ignorais. Je veille maintenant à bouger davantage au quotidien et à rester plus calme dans certaines situations. Je n'y arrive pas toujours mais l'évaluation et le rapport m'ont durablement marqué.
- **Homme 40+**: Les recommandations sont utiles et faciles à mettre en œuvre. En adoptant une meilleure posture devant le PC et en faisant régulièrement des pauses pour me dégourdir les jambes, j'ai déjà pu améliorer ma performance. Et je fais du sport plus souvent. Ma satisfaction: mon âge biologique > 29 ans (né en 1973).
- **Homme 50+**: En tant qu'employé de bureau, j'ai vu noir sur blanc que je devais faire plus d'activité physique. J'y fais maintenant très attention.

#### Quel avantage voyez-vous pour nos entreprises clientes?

- **Femme 40+**: Les domaines qui posent problème sont identifiés. On consacre vraiment du temps à soi-même. Car bien se connaître est une condition nécessaire au changement. Et la confidentialité est garantie.
- **Homme 40+**: L'évaluation réussit à sensibiliser les cadres et les collaborateurs car il en va de sa propre santé. Une aide idéale pour se familiariser avec le programme Baloise Care.
- **Homme 50+**: L'entreprise peut ainsi montrer clairement que la santé de ses collaborateurs lui tient réellement à cœur. Une utilisation régulière permet d'améliorer la santé des collaborateurs et ainsi leur productivité.

Avons-nous éveillé votre intérêt?

Les spécialistes Baloise Care vous conseillent gratuitement pour découvrir quelle variante vous convient le mieux. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.baloise.ch/care](http://www.baloise.ch/care)



Britta Dürr-Hausherr  
Responsable Baloise Care  
Accident / Maladie

# Business Life Direct (BLD)

## Gestion numérique des données LPP

Depuis quelques années, vous disposez de plateformes en ligne innovantes et conviviales: «Business Life Direct» (BLD) pour les employeurs et «myBaloise» pour tous les clients. Nous vous permettons ainsi d'accéder aux données de vos contrats et assurances à tout moment et en tout lieu.

Beaucoup d'entre vous utilisent déjà BLD fréquemment. Si ce n'est pas votre cas, inscrivez-vous dès maintenant sur [www.baloise.ch/businesslifedirect](http://www.baloise.ch/businesslifedirect) et profitez des fonctionnalités suivantes:

### Documents/formulaires

- Archivage des documents clients
- Divers formulaires et modèles
- Impression possible de la «Confirmation de l'obligation d'assurance»

### Simulation de calculs

- Encouragement à la propriété du logement
- Indemnité de divorce
- Retraite anticipée
- Rachat d'années de cotisation
- Cotisations lors de l'entrée en service

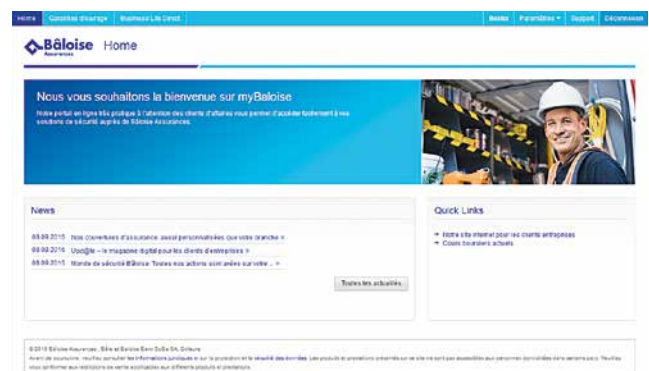
### Déclarations

- Déclaration annuelle des salaires
- Entrée en service
- Sortie de service
- Départ à la retraite
- Changements d'adresse, de nom, d'état civil
- Incapacité de gain
- Décès
- Congé non payé

### Comptabilité

- Relevé de compte au format PDF et Excel
- Consultation en ligne de l'état actuel des comptes de contrats (p. ex. compte courant)
- Informations sur le versement
- Calcul des réserves de cotisations d'employeur

Nous venons de simplifier les possibilités d'accès au site. Ainsi vous disposez, outre de la liste à biffer que vous connaissez déjà, désormais également de la vérification par SMS. De plus, les clients de BLD ne doivent plus se connecter séparément pour la déclaration de sinistre en ligne Accident/Maladie et la garantie d'ouvrage. Ils peuvent désormais naviguer très simplement entre les différentes applications lorsqu'ils se sont connectés une première fois.



Si vous avez des questions, votre conseiller à la clientèle de la gestion des contrats se tient volontiers à votre disposition.



Stephanie Schmidlin  
Responsable Service clientèle  
Vie collective, Operations & IT

# Avenir du 2<sup>e</sup> pilier – partie IX

## «La réforme de la prévoyance doit réussir»

La deuxième année des débats parlementaires sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 touche à sa fin. Le 29 septembre 2016, le Conseil national a adopté un paquet de réformes à nouveau remanié. Il a largement suivi les propositions de sa commission chargée de l'examen préalable (CSSS-CN). La réforme importante pour garantir la prévoyance vieillesse n'est toutefois pas encore acquise au vu des divergences existantes par rapport aux propositions du Conseil des États. Un échec de la réforme est même envisageable.

### Projet du Conseil des États

Le Conseil des États a traité la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (objet 14.088) lors de la session d'automne 2015 et voté le 16 septembre 2015 le projet du Conseil fédéral remanié par la commission chargée de l'examen préalable CSSS-CE (état au 17 août 2015). Le projet a été transmis fin 2015 à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) pour la suite du traitement parlementaire.

### La réforme 2016 au Conseil national

La commission du Conseil national (CSSS-CN) s'est penchée longuement en 2016 sur le paquet de réformes. Le 19 août, elle a approuvé la réforme remaniée de la prévoyance vieillesse 2020. Sans surprise, le contenu de la version de la commission du Conseil national diffère sur certains points de celui du projet du Conseil des États. Les différences fondamentales concernent le 1<sup>er</sup> pilier, notamment l'aménagement des rentes de vieillesse AVS (extension oui/non) et les mécanismes de financement à long terme dans l'AVS.

Le Conseil national a délibéré sur la réforme entre le 26 et 28 septembre 2016. Le vote final sur la réforme a eu lieu le 29 septembre. Après d'intenses débats, le Conseil national a suivi en grande partie les décisions de sa commission chargée de l'examen préalable. Le Conseil national n'a toutefois pas pu éliminer les nombreuses divergences existantes par rapport au projet du Conseil des États. La règle de stabilisation de l'AVS proposée par la commission («mécanisme d'intervention AVS») n'a obtenu qu'une faible majorité.

### Mécanisme d'intervention AVS (variante Conseil national)

Si le fonds AVS tombe au-dessous du montant des dépenses annuelles, le Conseil fédéral doit immédiatement soumettre au Parlement un projet d'assainissement (première étape: politique). Si les finances ne peuvent pas être assainies par ce moyen, une mesure de stabilisation est automatiquement déclenchée afin de maintenir la capacité de l'AVS à verser des rentes entières (deuxième étape: automatisme). Cet automatisme fonctionne de la manière suivante: si le fonds AVS descend au-dessous de 80 % des dépenses annuelles, l'âge de référence est relevé de 4 mois par an au maximum jusqu'à 67 ans et, parallèlement, la TVA est augmentée de 0,4 point de pourcentage au maximum.

Dans les deux Chambres, les éléments clés fondamentaux de la réforme, à savoir l'introduction d'un âge de référence uniforme de 65 ans dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers (y compris flexibilisation du départ à la retraite) ainsi que la baisse du taux de conversion dans le 2<sup>e</sup> pilier à 6,0 % (y compris des mesures d'accompagnement transitoires et compensatoires à partir de 50 ans) sont incontestés. Les Conseils doivent encore s'accorder sur le contenu détaillé des mesures compensatoires, à savoir la fixation de la fourchette des salaires assurés et les taux de bonifications de vieillesse dans la LPP.

Concernant l'AVS, le Conseil national a suivi, à l'inverse du Conseil des États, les recommandations du Conseil fédéral, c'est-à-dire renonciation à une extension de l'AVS au moyen d'une augmentation des rentes (de vieillesse) AVS et introduction d'un mécanisme d'intervention pour garantir la stabilité financière du 1<sup>er</sup> pilier. Pour faciliter l'élimination des divergences entre le Conseil des États et le Conseil national, la partie portant sur le mécanisme d'intervention AVS devrait être retirée du paquet global de la réforme.

### Éléments clés de la réforme (version Conseil des États: 16.09.2015 et version Conseil national:

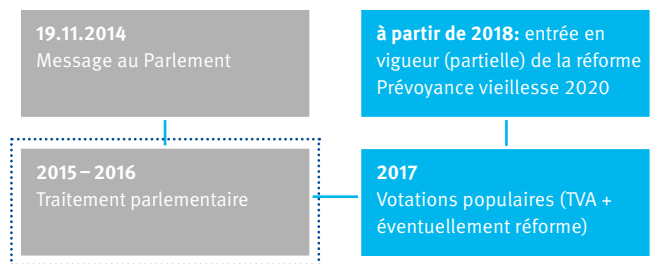
- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Âge de référence uniforme de 65 ans (hommes et femmes) pour la rente de vieillesse dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers</li> <li>→ Flexibilisation du départ à la retraite entre 62 et 70 ans</li> </ul>  | 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>e</sup><br>piliers |
| <hr/>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Baisse du taux de conversion LPP à 6,0 % (avec des mesures transitoires et compensatoires)</li> <li>→ <b>Point contesté:</b> fixation d'une déduction de coordination LPP (CN: suppression; CE: baisse en fonction du degré d'occupation)</li> </ul>  | 2 <sup>e</sup> pilier                       |
| <hr/>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Stabilisation financière de l'AVS (au moyen d'une hausse de la TVA) (de +0,6 % [CN] à +1,0 % [CE])</li> <li>→ <b>Point contesté:</b> augmentation des prestations de vieillesse dans l'AVS au moyen de cotisations supplémentaires (CE oui, CF/CN non)</li> <li>→ <b>Point contesté:</b> introduction d'un mécanisme d'intervention dans l'AVS (CE non, CF/CN oui)</li> </ul> | 1 <sup>er</sup> pilier                      |

Le Conseil national a finalement accepté une motion (intéressante) de la CSSS-CN pour «Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP» (16.3350). Le Conseil fédéral est ainsi chargé d'élaborer un projet de modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ayant pour objectif de dépolitiser le taux de conversion minimal et le taux d'intérêt minimal.

La réforme retourne désormais au Conseil des États pour la phase d'élimination des divergences. Si le Conseil des États et le Conseil national parviennent à un accord lors de la session d'hiver novembre/décembre 2016, il est encore envisageable qu'une première votation populaire sur la réforme (TVA) ait lieu en 2017, ce qui permettrait une entrée en vigueur partielle de la réforme à partir de 2018. Le 0,3 point de TVA affecté aujourd'hui au financement de l'AI et qui prend fin à la fin de l'année 2017 pourrait – sans interruption – être notamment réaffecté au financement de l'AVS.

### La suite «idéale» du calendrier de la réforme

19.11.2014 Message au Parlement	à partir de 2018 Entrée en vigueur (partielle) de la réforme Prévoyance vieillesse 2020
<hr/>	
2015 – 2016 Traitement parlementaire	2017 Votations populaires (TVA + éventuellement réforme)



Face aux défis urgents posés par la démographie et l'économie, il convient de tout mettre en œuvre pour préparer le système éprouvé des trois piliers de la Suisse aux exigences du futur: «La réforme de la prévoyance doit réussir (cette fois)!»

**Conseil: vous trouverez des informations actuelles concernant la réforme de la prévoyance vieillesse sur [www.prevoyance-vieillesse.ch](http://www.prevoyance-vieillesse.ch) (ASA) ou [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) (OFAS).**



Felix Schmidt  
Management des fondations  
Vie collective

# Perspectives pour 2017

## Valeurs limites et paramètres

### Garanties 2017

En 2017, le taux d'intérêt minimal LPP applicable à l'avoir de vieillesse obligatoire dans la prévoyance professionnelle baissera de 0,25 point de pourcentage par rapport à 2016 et passera ainsi à 1,00 %. Ce nouveau taux, plus bas, a été fixé par le Conseil fédéral en octobre 2016.

Le «taux d'intérêt du marché» garanti par la Bâloise pour les avoirs de vieillesse surobligatoires reste inchangé en 2017, il baissera de 0,25 % à 0,50 %.

Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse	2017	2016
Régime obligatoire (taux d'intérêt minimal LPP)	1,00 %	1,25 %
Régime surobligatoire (taux d'intérêt garanti par la Bâloise)	0,50 %	0,75 %

### Taux de projection

Le taux de projection permet d'estimer le montant des avoirs de vieillesse de la personne assurée au moment du départ à la retraite (projection). Il s'agit d'une hypothèse, d'un «taux d'intérêt hypothétique».

Pour 2017, le taux de projection est de 1,00 % pour le régime obligatoire et reste inchangé à 1,50 % pour le régime surobligatoire.

### Rémunération globale des avoirs de vieillesse

Pour 2016, la Bâloise accorde une rémunération supplémentaire élevée de +0,50 % dans le régime surobligatoire. Avec une garantie de 0,75 %, la rémunération globale atteint donc 1,25 %.

Dans le régime obligatoire, une partie des revenus des placements doit encore être utilisée pour le financement des taux de conversion élevés prescrits par la loi. Pour cette raison, la rémunération totale dans le régime obligatoire reste à 1,25 %.

### Taux d'intérêt applicables pour l'exercice comptable

Les taux d'intérêt applicables aux comptes courants et aux comptes de dépôt resteront inchangés en 2017:

Taux d'intérêt du trafic des paiements *	2017	2016
Compte courant – débit	4 %	4 %
Compte courant – crédit	0 %	0 %
Avoir des comptes de dépôt	0 %	0 %

\* Les taux d'intérêt pour Perspectiva, voir [www.perspectiva-fondation.ch](http://www.perspectiva-fondation.ch)

### Montants-limites 2017

Aucun ajustement des rentes AVS/AI à l'évolution des salaires et des prix n'est prévu pour 2017.

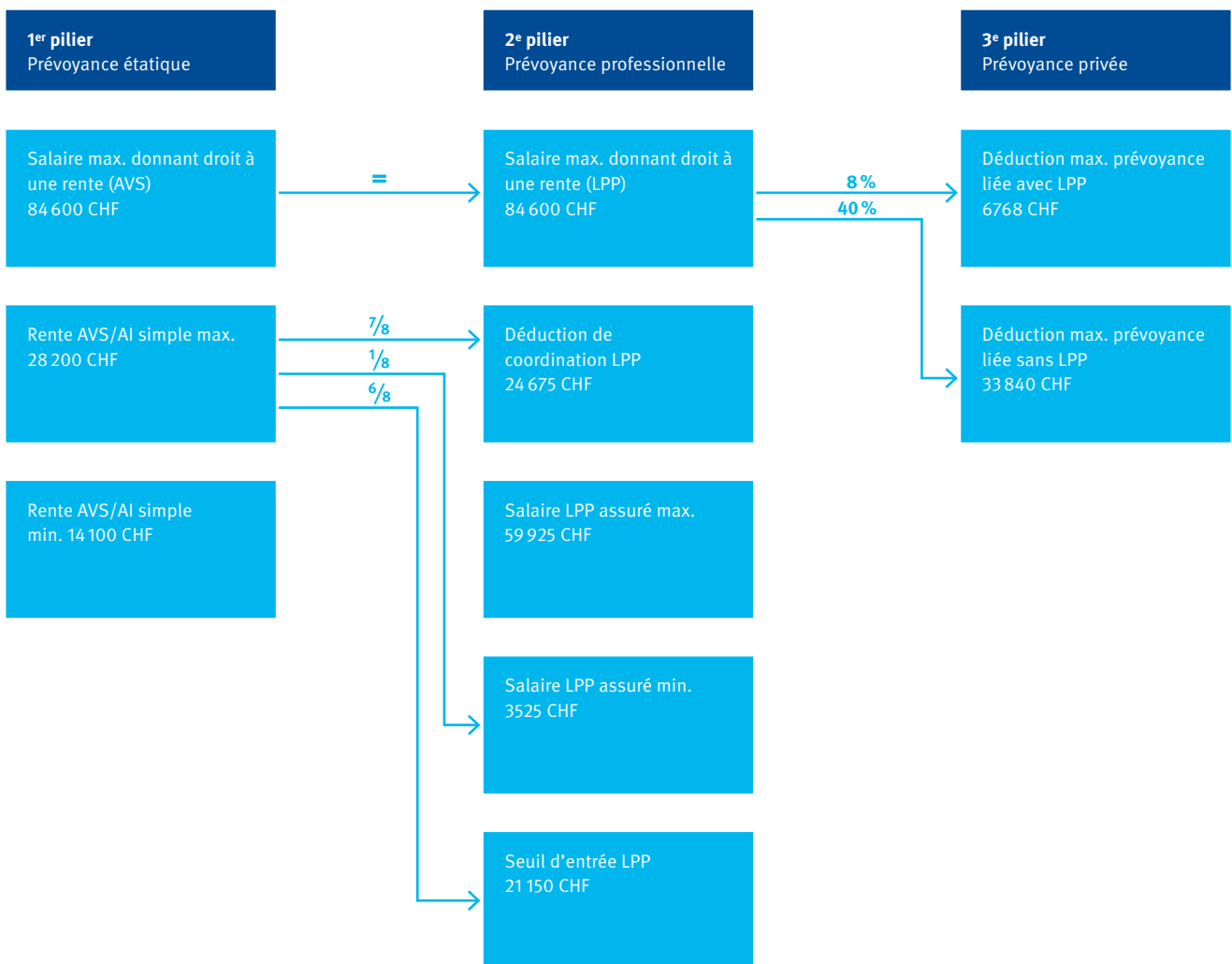
Rentes AVS/AI (par mois)	2017	2016
Rente AVS/AI simple minimale	CHF 1175	CHF 1175
Rente AVS/AI simple maximale	CHF 2350	CHF 2350

Les montants-limites dans le 2<sup>e</sup> pilier demeurent eux aussi inchangés. En partant de la rente AVS annuelle simple maximale de 28200 CHF, il est possible de déterminer les montants-limites sur la base de rapports fixés (cf. graphique à la page suivante).

De même, le montant maximal déductible fiscalement dans la prévoyance liée (pilier 3a) reste inchangé.



## Aperçu des chiffres clés



### Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Dans la LPP, les parties obligatoires des rentes d'invalidité et de survivants en cours sont adaptées périodiquement au renchérissement. La première vérification a lieu après l'expiration d'un délai de carence de trois ans, les suivantes ont lieu au rythme d'adaptation de l'AVS, soit généralement tous les deux ans.

L'indice déterminant pour 2016 étant inchangé par rapport à 2013, les rentes en cours depuis 2013 ne seront pas augmentées au 01.01.2017.

Adaptation au renchérissement au 01.01.2017	
Rentes dont le versement a commencé en 2013	pas d'adaptation
Rentes déjà versées avant 2013	pas d'adaptation

### Prime de renchérissement

Le taux de prime pour l'assurance de l'adaptation des rentes dans le cadre de la LPP à l'évolution des prix diminuera fortement au 01.01.2017.

	2017	2016
Taux de prime pour l'adaptation des rentes LPP à l'évolution des prix (base: salaire LPP assuré)	0,03 %	0,10 %

### Assurance-accidents selon la LAA

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximum du gain assuré dans l'assurance-accidents obligatoire restera à 148 200 CHF.

### Taux de cotisation pour le fonds de garantie

Le taux de cotisation pour les subsides en cas de structure d'âge défavorable passera de 0,08 % à 0,10 %.

	2017	2016
Subsides pour structure d'âge défavorable (base: salaire LPP assuré)	0,100 %	0,080 %
Prestations en cas d'insolvabilité (base: prestation de sortie fin de l'année d'assurance)	0,005 %	0,005 %

### Aperçu tarif 2018

En cette période de turbulences, la flexibilité est de mise. Pour nous, il est néanmoins tout aussi important de pouvoir proposer à nos clients des solutions simples et sûres. Ces dernières années, nous avons dû adapter continuellement notre tarif à la situation défavorable que connaît le 2<sup>e</sup> pilier. Pour 2018, nous avons ainsi décidé de ne pas modifier le tarif et de laisser le taux d'intérêt technique à 1%. Ces mesures nous permettent de garantir la stabilité à long terme et d'offrir à nos clients la sécurité promise. Nous vous communiquerons les détails exacts comme d'habitude au cours de l'année prochaine.

**Bâloise Vie SA**  
Aeschengraben 21, case postale  
CH-4002 Basel

Service clientèle 00800 24 800 800  
Fax +41 58 285 90 73  
[serviceclientele@baloise.ch](mailto:serviceclientele@baloise.ch)

[www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)